

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION DU JURA

3 rue Victor Bérard – 39300 CHAMPAGNOLE CEDEX
Tél. 03.84.53.06.39

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

10 mars 2022

DELIBERATION N°06-2022

Objet : <i>Tarifification de la mission « Secrétaire de Mairie itinérante »</i>	Nombre de membres en exercice	20
	Nombre de membres présents	17
	Nombre de membres ayant donné pouvoir	0
	Nombre de membres votants	17
	Date de la convocation : 28 février 2022	

PRESENTS : Mesdames, Messieurs : Clément PERNOT Président, Franck STEYAERT Vice-Président, Françoise VESPA Vice-Présidente, Christiane MAUGAIN, Véronique LAMBERT, Gérard DUCHENE, Alain CHOULOT, Geneviève MOREAU, Aline CALLEGHER, Zora QOCHIH, Régis CHOPIN, Christian NOIR, Sandrine GAUTHIER-PACOUD, Raphaël PERRIN, Dominique CHAUVIN, Arielle BAILLY, Maurice HOFFMANN.

EXCUSES : Mesdames, Messieurs Valérie DEPIERRE, Jacqueline LAROCHE Vice-Présidente, Gérard FERNOUX-COUTENET Vice-Président.

Assistaient également à titre consultatif Véronique DELACROIX, Directrice du Centre de Gestion, Agnès ARNOULD responsable communication-marchés publics et Livia FERRAZZI responsable du pôle carrières.

Le Président rappelle :

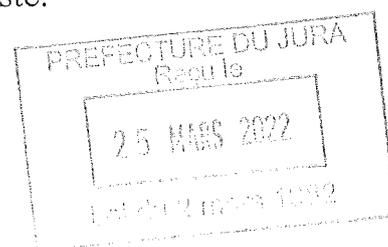
Lors de sa séance du 23 novembre 2021, le Conseil d'Administration avait procédé à la création d'un poste de secrétaire de mairie afin de pallier aux absences imprévues qui paralysent le fonctionnement des communes rurales.

Pour faire face aux demandes récurrentes des plus petites collectivités, Le CDG a recruté, à compter du 1^{er} mars 2022 un agent titulaire sur le grade d'adjoint administratif. Cet agent exercera les fonctions de « secrétaire de mairie itinérante ».

Il interviendra sur demande des collectivités qui sont temporairement dépourvues de secrétaire de mairie ou qui ont besoin d'un appui à la prise de poste.

Il convient de fixer la tarification des prestations proposées :

- ✓ Déplacement à la journée (6 h) : 300 €
- ✓ Déplacement à la demi-journée (3h) : 150 €
- ✓ Intervention en distanciel : 30 € /heure (forfait minimum).

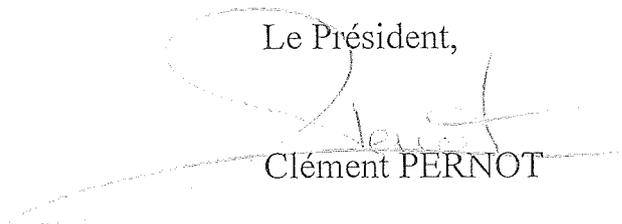


Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration valident les tarifs proposés pour la prestation de mise à disposition d'un agent secrétaire de mairie chargée de pallier aux absences imprévues des agents en poste, et d'apporter une aide à la prise de poste, et autorisent le Président à signer les documents afférents.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

A CHAMPAGNOLE, le 10 mars 2022

Le Président,


Clément PERNOT

